

Séance du 28 JANVIER 2022 19h30

Sous la présidence de M. Michel NORTH, président

Présents René KUHN / SCHOTT Daniel / SCHLIFFER / Bernard HOUPERT / Olivier SCHLIFFER

Jacky WAGNER / LUX Valérie

Absent: Sylvain RAUCH

### 01/2022 RENOUELEMENT DU BUREAU

Monsieur le Président sortant demande à ajouter ce point à l'ordre du jour ce qui est accepté

Monsieur le Président sortant expose aux membres présents que le bureau de l'Association Foncière de Quatzenheim est arrivé à expiration et que suite aux propositions du Conseil Municipal de Quatzenheim le 29/12/2020 désignant

**3 titulaires** WAGNER Jacky / RAUCH Sylvain / STOCK Laurent

**2 suppléants** : prim Josette / HOUPERT Bernard

Et aux propositions de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin

**3 titulaires** : NORTH Michel / SCHOTT Dany / LUX Valérie

**2 suppléants** : KUHN René / SCHLIFFER Olivier

### Élection du Président, Vice-Président et Secrétaire

Après avoir pris connaissance de la liste des membres

Les membres du bureau de l'Association Foncière de Quatzenheim procèdent à l'élection du Président, du Vice-Président et du Secrétaire.

### Élection du Président

Est candidat à la présidence de l'Association : Monsieur Michel NORTH

Les Membres procèdent à l'élection :

Monsieur NORTH Michel est réélu à la présidence de l'Association à la majorité absolue.

Et à l'unanimité

### Élection du Vice-Président

Est candidat au poste vice- président de l'Association : Monsieur Daniel SCHOTT

Les Membres procèdent à l'élection :

Monsieur Daniel SCHOTT est élu vice-président de l'Association à la majorité absolue.

Et à l'unanimité

### Élection de la secrétaire

Est candidat au poste de secrétaire de l'Association : Monsieur SCHLIFFER Olivier

Les Membres procèdent à l'élection :

Monsieur SCHLIFFER Olivier est élu secrétaire de l'Association à la majorité absolue.

Et à l'unanimité

### 02/2022.: Compte de gestion 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020** présenté et autorise le président à le signer.

### 03/2022.: Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Le Bureau de l'Association Foncière, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 et constaté que ce compte présente un excédent de fonctionnement, décide d'affecter le résultat comme suit et

**Vote le Compte Administratif 2021 à l'unanimité.**

---

**CONSTATE** un résultat global de clôture « fonctionnement » de l'exercice 2021 en excédent d'un montant de **24550.97 euros**.

**ET DÉCIDE** d'imputer cette somme sur 2022 à l'article R 002 - section Fonctionnement – recettes –.

**CONSTATE** un résultat global de clôture « investissement » de l'exercice 2020 en excédent d'un montant de 100 euros.

04/2022

Le **Budget primitif 2022**

qui se décompose comme suit, est adopté à l'unanimité

<b>Fonctionnement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>34 719.55</b>	<b>Recettes</b>	<b>34 719.55</b>
<b>Investissement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>15 719.55</b>	<b>Recettes</b>	<b>15 719.55</b>

05/2022.: **Rôle de recouvrement pour l'exercice 2022 et avenant convention MSA APIS**

Le Bureau décide après en avoir délibéré et à l'unanimité d'émettre de rôle de recouvrement pour l'année 2022 , rôle recouvré tous les 2 ans )

◆ de fixer à 0,25 Euro hors taxe, sans TVA, par are la quote part à verser par les propriétaires fonciers intéressés ; c'est-à-dire, un prix unitaire à l'hectare de 25€, sans cotisation fixe, ni TVA. (pas de projet important donc pas besoin d'augmenter )

- ◆ de confier l'établissement du rôle de recouvrement à Apis Alsace l'association APIS, également membre du Groupe MSA, gère à partir du 1er janvier 2022 cette activité

Le Bureau décide après en avoir délibéré et à l'unanimité de permettre au Président sur ce sujet de signer l'avenant à la convention de délégation relative à la gestion du rôle de recouvrement des AF

◆ de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus APIS Alsace ., soit 1.02 euros par hectare, le montant correspondant étant à verser à APIS Alsace ., compte

Crédit Agricole 17206 00770 930002087411 08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.

◆ Les redevances inférieures au minimum de perception fixé seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

◆ Date butoir des demandes d'édition des rôles définitifs fixée au 1 juillet 2022 pour un envoi en trésorerie de SAVERNE le 1er juillet 2022

06/2022 **Fermage terrains de l'association foncière.**

L'année 2022 sera à recouvrir et feront l'objet de titres émis vers le mois de septembre et adressés aux différents locataires de terres agricoles appartenant à l'association foncière de Quatzenheim.

07/2022 **Annulations non – valeurs :**

Montants de valeurs à annuler : 11.37

Il faut une délibération C'est pourquoi , le Bureau décide après en avoir délibéré et à l'unanimité cette admission en non-valeurs ; les crédits sont inscrits au budget. Compte 6541 fonctionnement

08/2022 : **passage en nomenclature comptable M57 de l'AF au 01/01/2023,**

Les membres de l' AF de QUATZENHEIM souhaitent adopter la nomenclature M57 par droit d'option au 01 janvier 2023

Conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité sur ce droit d'option qu'exercera le Service Gestion Comptable de SAVERNE et

L'association foncière appliquera la M57 abrégée.

09/2022 : **DÉMATÉRIALISATION DE TOUS LES ACTES Y COMPRIS BUDGÉTAIRES**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités

territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1,

Considérant que l'Association Foncière de Quatzenheim souhaite s'engager dans la dématérialisation totale de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

## Séance de l'Association Foncière de remembrement de Quatzenheim du 28 janvier 2022

Le Bureau de l'Association Foncière, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de procéder à la télétransmission de tous les actes y compris budgétaires au contrôle de légalité,  
Donne son accord pour que le président signe la convention d'adhésion pour la télétransmission des actes y compris budgétaires soumis au contrôle de légalité de la Préfecture de Strasbourg,  
Donne son accord pour que le président signe le contrat d'adhésion aux services de la société SAS JVS MAIRISTEM pour la télétransmission des actes y compris budgétaires soumis au contrôle de légalité et un achat d'un certificat

### 10/2022 : servitude RGDS

Le 4 avril 2018, l'ASSOCIATION FONCIÈRE de QUATZENHEIM a concédé une servitude relative à l'installation d'une conduite de gaz souterraine sur la parcelle section 17 numéro 125, conformément à une convention signée avec R-GDS.

L'acte n'a pas été régularisé.

Étant précisé que l'acte authentique est entièrement aux frais de R-GDS.

Le notaire de la société R-GDS, en charge de régulariser ce dossier, prie de lui faire parvenir la délibération du bureau qui autorise le Président de l'AF à signer l'acte notarié.

Ou à une procuration pour consentir à la constitution de servitudes au nom de Monsieur le Président.

Les membres du bureau après en avoir délibéré acceptent la création de cette servitude parcelle section 17 numéro 125 et autorisent le Président de l'AF à signer l'acte notarié.

### 11/2022 participation travaux chemin rural

Sur demande de Jacky WAGNER qui souhaite une participation de l'AF aux travaux de déblaiement et de terrassement sur le chemin rural qui a servi de lieu de stockage et de décharge aux agriculteurs pendant longtemps rue du moulin qui pour une partie seront effectués par une entreprise à hauteur de 1300 euros.

Monsieur le Président sortant demande à ajouter ce point à l'ordre du jour ce qui est accepté

Les membres présents du bureau de l'Association Foncière de Quatzenheim acceptent cette proposition de participation à hauteur de 500 euros HT, somme au budget 2022 et chargent Jacky WAGNER Maire de la commune de demander à l'entreprise de travaux d'établir une facture au nom de l'Association Foncière.

### 12/2022 convention passage camions poubelles et pompiers prolongement rue de Marlenheim jusqu'à l'entrée arrière du lotissement rue des coquelicots rue des bleuets

Monsieur le Président sortant demande à ajouter ce point à l'ordre du jour ce qui est accepté

Le Maire Jacky WAGNER présente,

Au prolongement rue de Marlenheim\_ à l'entrée arrière du lotissement rue des coquelicots rue des bleuets du lotissement une parcelle est toujours la propriété privée du lotisseur de l'époque.

Le problème qui se pose est le suivant : le propriétaire de la parcelle de 7m2 veut interdire le passage des camions de ramassage des poubelles sur la parcelle. Si ces deniers ne peuvent plus passer les habitants devront descendre leurs poubelles an bordure de la route de Fessenheim

Afin d'avancer dans ce contentieux car cette personne ne souhaite pas rétrocéder cette partie de chemin, l'association Foncière accepte ce soir après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'ouvrir et d'autoriser par convention le passage des camions poubelles et pompiers prolongement rue de Marlenheim sur le chemin AF jusqu'à l'entrée arrière du lotissement rue des coquelicots rue des bleuets

*Fin de la séance 20H20*